

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 49 Education musicale 2			
Code	PEPS2B49PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> David PRINCE (david.prince@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Fanny ROUCOU (fanny.roucou@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante
 - 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable **de s'exprimer** à travers les différents contenus dans une situation pratique et **d'expérimenter et analyser** des pratiques liées à la discipline.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS2B49PSA Éducation musicale

60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS2B49PSA	Éducation musicale	40
-------------	--------------------	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education musicale			
Code	12_PEPS2B49PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	David PRINCE (david.prince@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de musique en deuxième bachelier consiste à approfondir les connaissances de première, les mettre en parallèle avec d'autres disciplines et à apprendre à rédiger un canevas.

Les étudiants s'initieront à la lutherie sauvage et fabriqueront en groupes une machine sonore.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes

5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

7 Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante

7.4 Pouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'expérimenter et analyser des pratiques liées à la discipline et de s'exprimer à travers les différents contenus dans une situation pratique.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissages.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Côté voix : approfondissement du répertoire de chants, rondes, comptines, etc. L'étudiant(e) apprendra à chanter juste.

Côté rythme : manipulation de petites percussions, découvertes de jeux rythmiques, clapping, etc.

Côté jeux : fabrication d'instruments, jeux chantés, d'écoute, de rythme, etc.

Côté écrit : rédaction de séquences d'apprentissage, mise en parallèle des acquis avec d'autres disciplines. Constitution d'un carnet de chants.

Apprentissage du ukulélé.

Lutherie sauvage et fabrication en groupes d'une machine sonore.

Création de matériel didactique musical.

Démarches d'apprentissage

Alternance de cours magistraux, d'exercices pratiques (en classe, séquences filmées en stage), travail à domicile.
Travaux de groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Suivi individuel et objectif des étudiant(e)s.
Utilisation d'outils adaptés à la démarche pédagogique.

Sources et références

Jacques Barthès (1991). La chanson à portée des enfants. Paris : Hachette Ecoles.
Jean-Claude Prince. Carnet de chant de l'Ecoles des Cadres.
Yves Prual et François Barré (2008). Vacances à tue-tête. Paris : Didier Jeunesse.
Sylvie Albert (1999). Petites chansons pour tous les jours. Paris : Nathan.
Isabelle Dumontaux (2008). Mille ans de chansons traditionnelles. Toulouse : Milan.
B. Parmentier-Bernage (2017). A pleine voix. Paris : Magnard.
Christiane Bopp-Limoge (2008). L'éveil à l'enfant. Lyon : Chronique Sociale.
Edith Martens & Vincent Van Sull (1990). Osez la musique. Charleroi : Labor.
Neil Ardley (1993). Le petit chercheur : les cinq sens. Paris : Bordas jeunesse.
Mark Phillips, Jon Chappell (2005). La guitare pour les nuls. Paris : First.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports audios, médias et écrits.
Dépôts sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les étudiants auront plusieurs dépôts de travaux musicaux à déposer sur la plateforme.
D'autres travaux seront à rendre au professeur en mains propres durant l'année scolaire (matériel, canevas, etc).
Visite de la Maison de la Pataphonie obligatoire et projet machines sonores (plan et capsule explicative à déposer en décembre).
Lors de la journée d'exposition, si le travail ne correspond pas aux critères demandés, l'enseignant peut refuser l'accès à cette expo.
Le cours comporte également des moments d'interrogation sur les chants et les instruments vus en classe.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Int + Prj + Trv	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Prj = Projet(s), Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

La présence au cours est vivement conseillée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).